

ANNEXE C

FORMULAIRE D'EXCLUSION

ACTIONS COLLECTIVES CONTRE VIDÉOTRON CONCERNANT LA VENTE DE CARTES SIM

Guylaine Roy c. Vidéotron Ltée, n° 500-06-001157-219

Lovens Louima c. Vidéotron Ltée, n° 500-06-001156-211

Ceci n'est PAS un formulaire de réclamation. Si vous remplissez ce FORMULAIRE D'EXCLUSION, vous ne recevrez AUCUNE indemnité découlant du règlement des actions collectives.

En vous excluant des actions collectives, vous aurez la possibilité de poursuivre Vidéotron directement et par vos propres moyens.

Sachez que vous devrez intenter votre recours dans le délai de prescription prévu par la loi. Ce délai a été suspendu à partir du dépôt des *Demandes d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant.e*. Il recommencera à courir à partir de la date où vous aurez déposé le présent formulaire d'exclusion.

Au plus tard le **12 mars 2026**, le présent formulaire:

- Doit être envoyé par la poste au Greffier de la Cour supérieure du Québec au :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, Salle 1.120
Montréal (Québec) H2Y 1B6

- Avec une copie par courriel au litige@lambertavocats.ca ou par la poste au :

Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert
Lambert Avocats
1200, avenue McGill College, #1800
Montréal (Québec) H3B 4G7

IDENTIFICATION

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse :
Numéro civique Rue Appartement
Ville (municipalité) Province Code postal

Courriel : _____

Téléphone : _____

DÉCLARATION

Je, soussigné(e), _____, déclare ce qui suit :
(nom en lettres moulées)

1. Je pense être membre de l'un et/ou l'autre des Groupes décrits aux actions collectives;
2. Je désire m'exclure des actions collectives et je comprends que ce faisant, je ne serai pas lié(e) par un jugement final dans les présents dossiers.

ET J'AI SIGNÉ CE _____ 2026

Signature